

Note de service

DESTINATAIRE : Marie-Josée Harvey, coordonnatrice du secrétariat de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ayant pour titre « Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent »

EXPÉDITEUR : Hélène Doddridge, directrice
Direction de l'appui au développement des entreprises
et de l'aménagement du territoire, MAPAQ

RÉDACTION : Pierre-Olivier Girard, conseiller en aménagement du territoire et développement régional
Direction de l'appui au développement des entreprises
et de l'aménagement du territoire, MAPAQ

DATE : Le 22 août 2014

OBJET : Position du MAPAQ sur l'exploitation des gaz de schiste

Question de M. Denis Bergeron, président de la commission d'enquête du BAPE

- Quelle est la position du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) concernant l'exploitation des gaz de schiste?

En réponse

- L'exploitation des gaz de schiste ne fait pas partie des attributions du ministère.
- Le Ministère a pour mission : « d'appuyer une offre alimentaire de qualité et de promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise¹ ».
- La mission du Ministère confirme le rôle de celui-ci dans la mise en place d'un environnement d'affaires propice au développement du potentiel bioalimentaire du Québec, dont la mise en valeur du territoire agricole et des ressources marines.
- Le Ministère contribue également à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de la chaîne bioalimentaire.
- Considérant que la qualité des ressources en sol et en eau sont nécessaires à la pérennité du secteur bioalimentaire, le Ministère accorde une grande importance à leur protection. La qualité de ces ressources est particulièrement importante dans les régions de la Montérégie, de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec, qui, à elles seules, génèrent 60% des

¹ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Ministere/mission/Pages/mission.aspx>
200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2100
Télécopieur : (418) 380-2161
www.mapaq.gouv.qc.ca

recettes monétaires agricoles québécoises (soit plus de 4,5 milliards de dollars). Les régions de la Montérégie et de la Chaudière-Appalaches constituent aussi des pôles d'activité de la transformation alimentaire.

- Rappelons à ce sujet que le secteur bioalimentaire regroupe 66 500 entreprises qui sont responsables de 7 % du produit intérieur brut total du Québec, soit 21,8 G \$, qu'elles génèrent 12% des emplois au niveau de la province, soit environ 475 000 emplois, et que plus de la moitié de cette contribution provient des activités de la production agricole, de la pêche et de la transformation.
- En plus d'un apport indéniable au niveau économique, le secteur bioalimentaire, particulièrement l'activité agricole, joue un rôle de premier plan dans la protection et la mise en valeur du milieu naturel. Seulement 4% du territoire de la province est situé en zone agricole. Ces terres constituent un patrimoine collectif à protéger et une garantie de sécurité alimentaire pour le Québec.
- Ainsi, dans le but de préserver le potentiel de production bioalimentaire québécoise, le Ministère souhaite que l'exploitation des ressources naturelles soit faite dans le respect du territoire agricole, de la qualité des ressources utilisées par le secteur bioalimentaire et des ressources marines.